

REGLEMENT DU CONCOURS CHRONO METRAGE

Ces règles s'appliquent à l'ensemble des participants. Tout film ne respectant pas ces règles sera disqualifié.

Règles de base

Durant le concours, les participants doivent respecter la législation française (pas d'infraction au code de la route, de violation de domicile, ...). L'organisation ne pourrait être tenu responsable des actes inappropriés des participants.

Votre film doit respecter les règles de bienséance : il ne doit contenir de scène obscène, pornographique, tenir des propos racistes, xénophobes, de déclarations diffamatoires (sur une personne, une entreprise...) ou autre acte répréhensible.

Le film ne doit pas être diffusé avant la projection du concours.

Contraintes de production

Le projet doit être réalisé (écriture, tournage et montage) entre le vendredi 4 octobre 2019 20:00 et le dimanche 6 octobre 2019 18:00. Les films rendus après 18:00 seront disqualifiés.

Toutes les images du film doivent avoir été prises durant le concours. Néanmoins, des musiques ou des bruitages auront pu être préparés en amont.

Les effets spéciaux sont autorisés à condition d'être créés pendant la période de compétition. L'utilisation de template est autorisée à condition que les candidats aient les droits pour utiliser le dit template.

Votre film devra commencer par le jingle d'intro et finir par le jingle de fin (fournis par l'organisation). Un générique devra être présent, listant l'intégralité des personnes intervenant sur le projet et en précisant la nature.

Votre film devra durer moins de 30min.

Le niveau du son doit être homogène durant l'intégralité du film (-6dB).

En dehors des équipes coachées, le matériel de production ne sera pas fourni. Vous devez donc apporter le vôtre.

Il n'est pas nécessaire d'avoir du matériel très onéreux, parfois, un smartphone peut suffire pour faire un bon film !

Contrainte de scénario

Pour vous guider, votre film devra inclure des éléments imposés :

- **Un genre**
Vous devrez respecter un genre bien spécifique : comédie, action, thriller, horreur, ...
 - **Un personnage**
Lors de l'annonce des éléments imposés, vous visionnerez une vidéo de 45s montrant un personnage dans une scène de la vie quotidienne. Vous devrez inclure ce personnage dans votre film de manière reconnaissable.
 - **Une phrase**
Vous devrez inclure dans votre film une phrase. Elle devra être prononcée distinctement par l'un des personnages, et ne devra pas être modifiée.
 - **Un objet**
Vous devrez inclure dans votre film un objet qui vous sera distribué par l'organisation.
-

Droit à l'image et droit d'utilisation

Tous les participants au concours doivent avoir signé une autorisation de droit à l'image. Les participants peuvent faire appel à des intervenants externes pour jouer certains de leurs personnages. Ils devront alors également leur faire signer une autorisation de droit à l'image. Un formulaire à remplir vous sera distribué par l'organisation.

Vous devez posséder les droits de tout ce qui est inclus dans votre film, notamment la musique. Vous pouvez donc utiliser des compositions personnelles, des musiques libres de droit ou des musiques dont vous aurez acheté les droits.

Attention, vous ne pouvez pas chanter ou même siffler des musiques dont vous n'avez pas les droits !
